



FLASH INFO

BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE : LE SIGEIF ADOPTE SA GRILLE TARIFAIRE

La grille tarifaire du réseau de bornes de recharge électrique du Sigeif a été adoptée à l'unanimité par le Comité d'administration du 22 juin. Elle est le fruit d'un travail de consultation et d'échanges avec d'autres syndicats engagés dans la mobilité électrique, des professionnels de la mobilité propre, des associations, des fédérations d'usagers et d'une concertation approfondie avec les collectivités qui lui ont transféré la compétence IRVE. Les travaux de mise en place et l'exploitation du réseau sont réalisés par le groupement BIR-IZIVIA.



Ce vote vient parachever le dispositif lancé dès début 2019 par le Sigeif pour développer la mobilité électrique sur le territoire de ses 185 communes, un dispositif sous maîtrise publique, pris en charge financièrement à 100 % par le Syndicat.



La grille proposée aux usagers :

EST SIMPLE : elle fait appel à une tarification à la minute habituelle pour les usagers et mesurable aisément.

EST ÉQUITABLE : elle s'applique sur tout le territoire et à tous les usagers de la même manière (sans distinction abonnés/non abonnés).

OFFRE DES PRIX JUSTES : elle accompagne le développement de l'électromobilité et est ouverte à tous les usagers par une interopérabilité maximale.

GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

TYPE DE BORNES	PUISSANCE MAXIMALE DÉLIVRABLE	TARIF
 RECHARGE NORMALE	7 kW	2,40 €/h soit 0,04 €/min
	22 kW	4,20 €/h soit 0,07 €/min
 RECHARGE RAPIDE	Entre 23 et 40 kW	7,80 €/h soit 0,13 €/min
	Entre 41 et 60 kW	18 €/h soit 0,30 €/min



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE



© Ville de Carrières-sur-Seine

DÉTAILS SUR L'APPLICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

- **Seuil de valorisation** de charge
2 min de connexion
ou 500 Wh délivrés.
- **Facturation** de la charge effectuée par minute entamée.
- **Montant maximum** de la recharge de nuit (20h à 8h) sur les bornes de recharge normale (7 ou 22 kW) : 10 €
- **Service de réservation** pour 30 min, facturé à l'acte, pour une borne :
 - 7 kW : 0,60 €
 - 22 kW : 1 €
 - entre 23 et 40 kW : 2 €
 - entre 41 et 60 kW : 4,50 €

Pour toute information complémentaire, contactez :

Guillaume Champvillard
mobilite.electrique@sigeif.fr